

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

HUGO BOSS s'engage à respecter les droits de l'homme et à protéger l'environnement ! Le Code de conduite des fournisseurs HUGO BOSS régit la coopération avec les fournisseurs HUGO BOSS et, en particulier, le traitement de leurs employés, c'est-à-dire vous. Vous trouverez ci-dessous un résumé de vos droits et libertés, que votre employeur doit vous garantir. Vous avez le droit de lire l'intégralité du Code de conduite des fournisseurs et votre employeur doit également vous former sur les sujets abordés ici. Pour toute réclamation, doute ou question, vous pouvez contacter directement HUGO BOSS à tout moment. Nous serons ravis de vous aider !

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

En tant qu'employé, vous **avez le droit d'être traité avec respect sur votre lieu de travail**. Votre dignité, votre vie privée et votre personnalité ne doivent pas être violées.

INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Aucun enfant ne peut être employé ! Pour être **employé**, vous devez **être âgé d'au moins 15 ans** et avoir terminé votre scolarité obligatoire.

INTERDICTION DU TRAVAIL FORCÉ

En tant qu'employé, vous **avez décidé librement de travailler ici** et vous n'avez pas à payer de frais pour cela. Personne ne peut vous forcer à travailler contre votre volonté, ici ou ailleurs. **Vous êtes libre de démissionner de votre emploi à tout moment**. Vos pièces d'identité doivent rester en votre possession.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

En tant qu'employé, vous pouvez **rejoindre des organisations d'employés et créer des organisations professionnelles**. Vous pouvez négocier les conditions de travail, en particulier les salaires, personne ne peut vous punir pour cela.

RESPECT ET DIGNITÉ

En tant qu'employé, vous **avez le droit d'être traité équitablement**, indépendamment de votre âge, de votre sexe, de votre couleur de peau, de votre orientation sexuelle, de votre handicap mental ou physique, de votre origine, de votre nationalité ou ethnicité, de votre religion ou de vos convictions, de vos opinions politiques, de votre affiliation à une association de travailleurs ou d'autres caractéristiques personnelles. **Personne n'a le droit de vous harceler, de vous toucher ou de vous agresser sexuellement**. Il en va de même pour les abus verbaux ou psychologiques.

TEMPS DE TRAVAIL

Au cours d'**une semaine normale de travail, vous ne devez pas travailler plus de 48 heures**. Si vous faites des heures supplémentaires, votre semaine de travail ne doit pas dépasser 60 heures. Vous devez volontairement accepter les heures supplémentaires et être payé pour cela. Vous avez le droit à au moins un jour de congé par semaine.

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

En tant qu'employé, **vous devez percevoir au cours d'une semaine de travail normale au moins le salaire minimum prévu par la loi**. De plus, vous avez droit à des avantages spéciaux, conformément à la loi, comme des indemnités journalières ou des allocations familiales.

SÉCURITÉ ET SANTÉ

Votre **employeur est tenu de s'assurer que votre lieu de travail est sûr et ne met pas en danger votre santé** (par exemple à cause d'un éclairage de mauvaise qualité ou du bruit). Des toilettes propres et **séparées pour les hommes et les femmes doivent être mises à disposition. Vous pouvez vous rendre aux toilettes à tout moment**, votre employeur ne peut pas l'interdire ni le réglementer. Vous avez droit à un équipement de protection si votre travail l'exige.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

HUGO BOSS attend de tous les fournisseurs qu'ils se conforment aux lois nationales et aux normes internationales en vigueur. La fraude, la corruption ainsi que l'octroi d'avantages illégaux, quelle qu'en soit la nature, sont interdits.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'impact des activités commerciales sur l'environnement doit être réduit. Il faut au minimum respecter les lois et réglementations environnementales. Les ressources naturelles doivent être utilisées de manière durable et efficace. **La protection des humains, des animaux et de l'environnement est une priorité**.

Mécanisme de dépôt de plaintes

Vous avez **des plaintes** ou **des questions** sur **vos droits, vos conditions de travail ou les droits de l'homme ?** Contactez **le système de signalement indépendant et gratuit de HUGO BOSS**. Le système de signalement est ouvert à tous ! Vos préoccupations seront traitées de manière confidentielle.

Scannez le code QR ci-dessous pour accéder aux coordonnées (en différentes langues) :



Ou suivez le lien suivant:
[Speak Up Channel \(convercent.com\)](https://www.convercent.com)

France:
0805 080339